

**COMPTE RENDU**  
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon  
Séance du 24/09/2015 à 18 heures 30  
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille quinze, le 24 septembre 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 17/09/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 9/15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSÉ N, TAHAR M, CAZAUX G , MAZAS Ch,

Procurations : CASES F → MAZAS Ch  
PEZ A → ESCACH m

Excusés : DERS JJ, ESCACH M.

Absents : GONCALVES M, AYOUB S.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : MORIN Barbara

Pour – 7 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSÉ N, TAHAR M, CAZAUX G ,

Abs – 2 voix : MAZAS Ch, CASES F

**1 / Transfert du pool routier 2014/2015**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, concernant le pool routier, des travaux de voirie d'intérêt communautaire ont lieu sur la commune de Montgeard, au lac de la Thésauque pour un montant de 24 526.99 EUR HT

Une contribution de chaque commune de l'intercommunalité est donc souhaitable afin de ne pas pénaliser la commune de Montgeard. Le % de participation de chacune des communes ayant été décidé en commission voirie, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante, les transferts de subventions comme suit :

Communes	Taux	Mouvement de travaux	Mouvement de subvention
AIGNES	70 %	- 2 088.57	- 1 462.00
CAIGNAC	68.75 %	- 1 312.00	- 902.00
CALMONT	58.75 %	- 7 576.17	- 4 451.00
GIBEL	68.75 %	- 1 627.64	- 1 119.00
MAUVAISIN	68.75 %	- 689.45	- 474.00
MONESTROL	68.75 %	- 519.27	- 357.00
MONTGEARD	68.75 %	+ 22 645.82	+ 15 569.00
NAILLOUX	58.75 %	- 8 165.11	- 4 797.00
SAINT-LEON	58.75 %	- 2 510.64	- 1 475.00
SEYRE	68.75 %	- 773.82	- 532.00

Ainsi le transfert de subventions au profit de la commune de Montgeard lui apportera un montant complémentaire de subvention de 16 862.31 EUR moins sa participation de 1 289.97 EUR soit 15 569 EUR qui correspond à un montant total de travaux de 22 645.82 EUR

Pour – 8 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, COLOMBIES D, ANTONIO S, MARRASSÉ N, TAHAR M, CAZAUX G, MORIN B

Abs – 2 voix : MAZAS Ch, CASES F

## 2/ Pré- PADD

Monsieur POUNT BISET donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 23/09/2015 avec le Cabinet Paysages.

*“Le bureau d'études a travaillé sur le volet environnemental (état initial de l'environnement) et la réunion a porté essentiellement sur celui-ci, la prochaine réunion sera essentiellement basée sur le volet réglementaire (diagnostic stratégique en cohérence avec le cadre réglementaire).*

*Je vous présente ce soir les premiers éléments d'étude que vous avons approuvé avec la commission d'urbanisme, ce n'est qu'une première réflexion et non un projet définitif, il y aura sûrement des modifications dues à plusieurs facteurs qui sont notamment les nouvelles lois Grenelle 1 & 2, Duflot, ALUR, les dernières dispositions de la loi MACRON et bien entendu le SCOT Lauragais qui est lui-même en cours de révision. (Celui-ci prévoit une augmentation de la population de 6 400 habitants répartis de la manière suivante : Nailloux 50%, Calmont et St Léon 20% chacun, les 10% restants répartis sur diverses communes)*

*L'objectif pour St Léon est donc d'accueillir une nouvelle population en regroupant l'habitat tout en gardant la continuité du domaine agricole.*

*L'assainissement du Hameau constitué de Caussidières est une priorité. Le mot “constitué” est important car il nous permet, vis-à-vis du SCOT Lauragais, d'augmenter sa superficie de 1/3 de plus de l'existant actuel. En ouvrant la construction à Caussidières nous devons ouvrir une première tranche constructible sur St-Léon bourg sachant que l'investissement de l'assainissement s'élève environ à 400 000. Euros*

*A St-Léon village, nous avons prévu d'agrandir du côté de la station d'épuration d'En Conté qui est actuellement sous-exploitée. En agrandissant de ce côté, nous donnons une unité au village et nous plaçons l'école au cœur de celui-ci.*

*Nous avons prévu de mettre quelques terrains en réserve foncière pour pallier à l'évolution : Le Château de Rouaix, rue de l'Ecole, près du cimetière et route de Nailloux en partant des Potences, nous mettrons quelques terrains en diffus. Enfin, nous gardons de l'ancien PLU : la zone commerciale et artisanale de proximité à la sortie de St-Léon direction Nailloux et une zone à vocation commerciale et touristique à Coustire.*

*Voilà donc les grands axes que nous avons définis pour orienter notre futur PLU.''*

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Mr le Maire a reçu cette semaine les gérantes de l'Épicerie qui demandent si la commune, suite aux dommages qu'elles ont subies cet été, peut sursoir au paiement du loyer jusqu'à la fin de l'année. (octobre, novembre, décembre)  
Le conseil est unanime pour sursoir au paiement du loyer comme demandé.
- ✓ Mr Mazas → concernant la cantine scolaire demande si un bilan de l'approvisionnement a été fait (origine des produits...) et indique que la provenance de la viande doit être précisée sur le menu. Il indique d'autre part que le Préfet de région lance une formation dédiée aux gérants de cantine de collectivités.

Mr le Maire indique que la personne en charge de la cantine a suivi une formation relative à l'hygiène, au grammage des produits, à la sécurité... Le prochain rendez-vous aux vacances de la Toussaint pour faire un nouveau point.

La séance est levée à 19h15

Le Secrétaire de séance,

MORIN Barbara



Le Maire  
  
LANDET Jean-Claude